



MAIRIE-INFOS

La lettre d'information municipale : 2021/5

Saint Bonnet de Bellac, le 25 janvier 2021

Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,

La désormais traditionnelle cérémonie des vœux instaurée en 2009 et qui était prévue, comme tous les ans, le 2ème dimanche de janvier, a dû être annulée en raison de la crise sanitaire.

Cette manifestation est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, de parler des projets en cours ou à venir : c'est pourquoi nous avons décidé de la parution d'un Mairie-Infos qui remplacera, au niveau de l'information, cette cérémonie.

C'était aussi une occasion de se rencontrer, d'échanger autour d'un verre de l'amitié et ça, malheureusement, Mairie-Infos ne le remplacera pas.

Avant de passer en revue ce qui a été fait en 2020 et de vous présenter nos projets 2021, d'évoquer un certain nombre d'autres sujets, je vous renouvelle, au nom du Conseil Municipal et en mon nom propre, nos meilleurs vœux pour 2021.

Bien cordialement

Jean-Claude Boulle

L'année 2020

Nous avons bien sûr, d'abord, une pensée particulière pour Lili, notre ancien maire, qui nous a quittés en juin dernier.

2020 a été une année funeste pour notre pays dans de nombreux domaines.

C'est la pandémie avec son cortège de morts et de malades, les attentats qui ont encore endeuillé la France, le lourd tribut payé par nos armées qui ont perdu 10 valeureux soldats dans le combat contre le djihadisme au Sahel en 2020 et déjà 2 en 2021.

C'est l'économie dans son ensemble qui a été durement touchée, entreprises et commerces, notamment et plus particulièrement les restaurants, mais aussi l'agriculture. Le corollaire c'est la perte d'emplois, le chômage partiel, la consommation en baisse, ...

C'est la vie sociale perturbée avec le confinement, le couvre-feu, la vie associative suspendue et nos manifestations annulées.

Notre région, notre commune ont été relativement épargnées même si nous en avons, aussi, vécu les conséquences.

Mais la vie a continué.....

2020, ce sont les élections municipales remportées par notre liste et nous remercions la très grande majorité des électeurs qui nous ont renouvelé leur confiance.

La vie municipale a continué, elle aussi, avec une équipe motivée et mobilisée, notamment dans l'aide et l'entraide pendant le confinement.

Le travail communal a continué avec des employés administratifs et techniques volontaires et présents au quotidien : à nouveau **merci à eux**.

Dans l'effectif municipal, nous avons eu à déplorer la maladie qui a atteint notre cantinière, Annick Desbordes, à qui nous souhaitons bon courage pour surmonter cette épreuve.

La vie scolaire a continué avec des enseignants engagés et volontaires, utilisant des méthodes pédagogiques modernes qui ont permis à la majorité des élèves de ne pas décrocher.

En 2020, notre commune a investi et réalisé des achats, des travaux, mené à terme des projets, en a lancé d'autres.



Les Investissements réalisés en 2020 se sont élevés à 91 134 €, ils ont concerné :

-achat d'un tracteur	37 080 €
-installation d'un central téléphonique et travaux d'électricité	4 060 €
-changement d'un ordinateur	839 €
-acquisition de nouveaux décors de Noël	1 867 €
-création du site internet	3 240 €
-ravalement du mur d'enceinte de l'école rue des Cerisiers	5 306 €
-changement des clôtures de la cour de l'école	4 207 €
-installation d'une sirène au restaurant scolaire	632 €
-réfection de la route de l'Echalarderie	21 624 €
-réhabilitation centre bourg 2ème tranche (solde des travaux)	7 128 €
-installation d'un radar pédagogique et d'une balise	2 016 €
-achats divers (aspirateur, ustensiles cuisine cantine, etc)	1 000 €
-renouvellement de matériel et d'outillage suite au cambriolage	2 425 €
-subvention pour la restauration de Notre Dame de Paris	250 €
-installation d'une gâche électrique et d'un visiophone au portail de l'école (travaux réalisés fin décembre et non encore facturés).	

En 2020, le conseil municipal a travaillé, délibéré et voté de nouveaux projets, certains ont été réalisés et figurent dans la liste que vous venez de lire, d'autres se concrétiseront en 2021 et d'autres projets seront examinés au cours de cette année.

2021, des chantiers, des projets

-Les portiques de sécurité pour la rue de l'Ancien Chai ont été livrés courant décembre, ils seront facturés en 2021 et posés prochainement par les employés municipaux.

-Les bordures de trottoir de la RN147 et le revêtement de celui-ci, du croisement de la Nationale au restaurant « L'Etape », sont en train d'être réalisés, les travaux ont commencé mardi 19 au matin et sont maintenant terminés.



-Le magasin de l'épicerie et le logement étant maintenant séparés, il convenait de créer une réserve, un WC et un évier. Il fallait donc monter une cloison et amener l'eau et donc faire poser un compteur séparé.

L'épicerie ouvrira début février.

Une partie de ces travaux a été réalisée par les employés, Ludovic et Rémi.



-Le logement attenant à l'épicerie est désormais indépendant. Il nécessitera également des travaux notamment le changement des fenêtres des chambres donnant sur la rue des Tilleuls. Les autres fenêtres et portes avaient été changées au cours des dernières années. Il faudra également améliorer le chauffage de l'étage (celui du Rez de chaussée et de la salle de bain ayant été changé en 2016).

-A l'école, l'installation d'une VMC et la création de toilettes dans l'aile gauche abritant les classes élémentaires seront réalisés au cours du 1er semestre 2021. Une subvention du département a été attribuée. Une subvention de l'Etat est en cours d'instruction.

-Au stade, la création d'un terrain d'entraînement avec éclairage et l'installation d'un auvent devant la buvette doivent être réalisés en mai-juin. Une subvention a été demandée au Département qui donnera sa décision au printemps.

-A l'Eglise, le diagnostic humidité a été effectué le 14 janvier, le rapport est attendu ces jours-ci. Le métré des murs a été effectué le 12 janvier : nous sommes en attente des premiers devis. Le dossier assainissement et embellissement se constitue au fur et à mesure des réponses techniques. Celui de demande de subventions pourrait être déposé en mai prochain.

-Voirie : la réfection de la route de la Daugerie, de la rue de l'Etang au Mas du Bost, des impasses de la rue des Tilleuls (n° 9 à 13) et de la route Nationale (n° 7 à 11) est prévue courant 2021.

-Le Service Civique : notre dossier a reçu un avis favorable de la part de la Direction de la Cohésion Sociale. Une convention interviendra prochainement entre la Commune et la DDCSPP nous accordant un agrément pour une durée de 2 ans.

L'une des familles dont les enfants devaient intégrer l'école étant repartie, en accord avec le Directeur de l'école, le volontaire du service civique sera recruté pour la rentrée de septembre, pour une durée de 8 mois.

-Réseaux de communication : le déploiement de la fibre optique aura lieu en 2021 (voir article 5^{ème} page). Le dossier concernant l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile près du bourg a été adressé à la Préfecture début décembre.

L'opérateur Free Mobile nous a informés que son réseau, notamment l'antenne de Bel Air, sera équipé en 5 G dans les semaines à venir.

Numérique : le déploiement de la fibre optique

Dans le dernier Mairie-Infos daté du 28/12/20, je vous indiquais avoir pris rendez-vous pour le 13 janvier 2021 avec le responsable de la Sté Axione missionnée par le syndicat mixte Dorsal pour déployer la fibre optique sur notre commune.

Cette rencontre a bien eu lieu et elle marque le lancement de l'installation de celle-ci sur Saint Bonnet de Bellac, ce qui résoudra les problèmes rencontrés par certains habitants avec leur connexion internet, et mettra à disposition une capacité de débit minimum de 100 Mb/s.

La fibre optique, c'est quoi ? Quels sont ses avantages ? En quelques lignes on peut les résumer ainsi :

-c'est un faisceau de fils de verre qui remplacera les fils de cuivre utilisés actuellement pour acheminer les communications, ce qui supprimera les risques d'oxydation.

-elle transporte, sans perte de puissance, les communications du Point de Mutualisation jusqu'au domicile au contraire du cuivre qui perd de sa puissance en s'éloignant du Central téléphonique.

-comme indiqué avant, la puissance (ou débit) mise à disposition de l'utilisateur est multipliée en moyenne par 12 au minimum, mais le plus souvent par 25.

-la fibre permet une connexion stabilisée d'une part, et donne une capacité de débit identique aussi bien à la réception qu'à l'envoi d'autre part.

Le processus de l'installation est donc maintenant enclenché. Le repérage prévu dans la dernière semaine de 2020 a bien eu lieu, un courrier de Dorsal a été déposé dans toutes les boîtes à lettres.

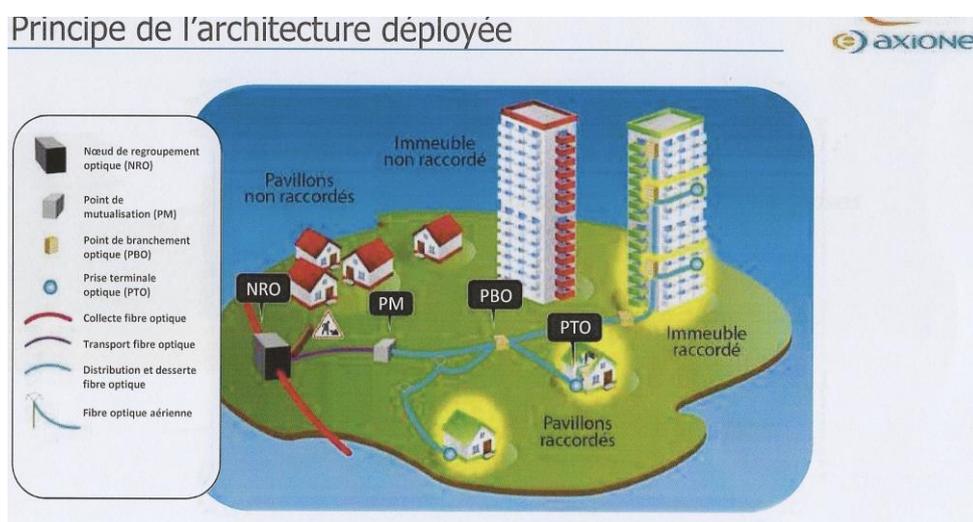
À la suite de l'entretien du 13 janvier entre le maire et l'un des responsables d'Axione, l'emplacement du PM (point de mutualisation) d'où partiront les réseaux a été choisi : l'armoire en question sera implantée rue de l'Eglise en face des numéros 5 et 7.

Ce choix était le préalable nécessaire au démarrage effectif des travaux.

L'installation de chaque prise au domicile doit être géolocalisée. Il est nécessaire que chaque habitation ou local soit clairement identifié par une adresse précise, dénomination de rue et numéro. La municipalité ayant procédé à ces opérations en 2015-2016, cela nous fait gagner 6 à 8 mois par rapport aux communes n'ayant pas encore réalisé « l'adressage » sur leur territoire.

Comme il est indiqué sur le schéma ci-dessous, la Sté Axione déploiera la fibre jusqu'au PBO (point de branchement optique) à partir duquel viendront se raccorder les prises de chaque abonné, ce raccordement sera réalisé par l'opérateur choisi par l'abonné (Orange, Bouygues, Sfr, Free...)

Sauf cas particulier, ce raccordement sera pris en charge par l'opérateur en question, le coût de l'abonnement à la fibre sera du même montant que celui payé actuellement pour un raccordement cuivre.



Brèves et infos utiles

Vc 12 . Route de Châteauneuf

En attendant un accord entre les différentes entreprises et les compagnies d'assurance parties prenantes à ce dossier, la Sté Bay Ware propriétaire exploitante du parc éolien, a été autorisée à faire pratiquer des travaux de remise en état sommaire et provisoire, dès que le temps le permettra. La véritable réfection aura lieu plus tard selon l'accord intervenu.

Nouveaux panneaux de circulation

Suite à une demande de notre collègue, Martine Chaput, de sécuriser le croisement de la rue de l'Ancien Chai et de la rue des Cerisiers, il a été décidé de mettre en place des panneaux de priorité à droite à cette intersection.

Inscription sur les listes électorales

Depuis la réforme intervenue début 2019, les inscriptions sur les listes électorales peuvent avoir lieu toute l'année. En 2021, deux élections devraient se tenir, les élections régionales et départementales. Initialement prévues en mars, ces élections seraient, en principe, reportées en juin en raison de la crise sanitaire. Le Parlement devra légiférer début avril au plus tard, à ce sujet, pour en fixer les dates.

Enlèvement des encombrants

L'association « Maximum », en charge de ces enlèvements, nous a communiqué les dates suivantes pour 2021 : mardi 2 février, mardi 25 mai, jeudi 23 septembre, mardi 21 décembre.

Info Covid

Un centre de vaccination est ouvert à l'hôpital de Bellac. Les rendez-vous se prennent par téléphone au 05 55 08 75 20 du lundi matin au samedi midi ou sur internet « doctolib ». Par ailleurs, il est important de télécharger l'application TousAntiCovid sur vos portables (c'est gratuit)



TousAntiCovid
Luttons contre le coronavirus
★★★★☆ 10 k

Consultations de spécialistes à l'HIHL

L'hôpital intercommunal du Haut Limousin qui possède 3 sites (Bellac, Magnac-Laval et Le Dorat) dispose d'une offre de consultations spécialisées de proximité, assurées chaque semaine par des médecins détachés du CHU ou de la Polyclinique Chénieux.

Deux nouvelles spécialités sont venues s'ajouter en 2020, cardiologie et orthoptie (examen de vue, lunettes, rééducation).

hihl
Hôpital
Intercommunal
du Haut-Limousin

Consultations
avancées de
Spécialistes

Secrétariat Médical
☎ : 05.55.47.20.03 ou 05.55.47.22.24

Hôpital Intercommunal du Haut Limousin
www.hihl.fr

CONSULTATIONS Site de Bellac	
Alcoologie et Addictologie • Dr Taoufik FOULI • Infirmiers de liaison ELSA du CH Esquirol • Infirmiers de consultation CSAPA Bobillot CH Esquirol	Mémoire Relais Dr Didier PFENNIG / Dr Gérard OCCELLI
Angiologie (Echos-dopplers artériels et veineux) Dr Céline PERRUCHOT-DABBOUSSI	Nutrition Dr Blanche MISSET
Pose de Holvers Infirmiers HIHL	Obstétrique - Sage-femme Mme Isabelle BECAVIN - PEYRINNET Mme Marie-Laure COURCELLE - HENRY
NOUVEAU Cardiologie Dr Denis PÉNAUD	O.R.L. Dr Philippe DEFAYE
Chirurgie - Gynécologie Dr Joel RENAUDIE	Ophthalmologie (à partir de 65 ans) Dr Thierry MOURGUES / Dr Fabien PETELLAT / Dr Laurent HUGÉ
Dermatologie Dr Valérie DÖFFOEL-HANTZ	Orthopédie Dr Daniel SETTON / Dr Christophe RIVIERE
Diététique Diététiciennes HIHL	NOUVEAU Orthoptie (Examen de vue, lunettes, rééducation) Dr Sandrine THUAULT
Gynécologie - Obstétrique Dr Jacques LEVY-FREBAULT	Psychiatrie (à partir de 15 ans) Dr Christian HEID
Hématologie Dr Mohamed TOUATI	Soutien psychologique aidant principal Alzheimer ou maladie apparentée Psychologues HIHL
	Urologie Dr Julien BERGER / Dr Pascal PAULHAC

Site de Bellac
4, avenue Charles de Gaulle
87300 BELLAC

Libres propos

Mr Philippe Girod nous a demandé de publier une copie du courriel qu'il avait adressé, début décembre, à Mr Gardner, afin que celui-ci apporte des rectifications dans son prochain « bulletin de St Bonnet » suite à un article paru le concernant ; ce dernier ne lui ayant ni répondu, ni accédé à sa demande, nous publions donc le courrier de Mr Girod.

Monsieur,

Votre bulletin mensuel intitulé « **Le BULLETIN De Saint Bonnet De Bellac** » rédigé imprimé et distribué par vos soins comporte une rubrique intitulée « **connaître nos entreprises** » ma société **le garage GIROD située à Bussièr-Poitevine** a eu l'honneur de cette rubrique dans votre dernier N° à savoir le N°7 daté de décembre 2020.

A la lecture de la, dite rubrique, il s'avère que votre article comporte plusieurs erreurs et inexactitudes, qui me sont préjudiciables, à ce titre je souhaiterais que vous publiiez un **Erratum** dans votre prochain bulletin, à savoir le N° 8, qui je j'imagine, sera daté de janvier 2021.

Il est fâcheux que vous n'ayez pas pris la précaution liminaire de me faire parvenir votre projet d'article pour approbation ou corrections.

Je vais ci-après vous indiquer les erreurs pour lesquelles je souhaiterais que des rectifications soient apportées.

1^{er} Mon statut juridique est la **SARL** et pas le nom propre.

2^e Dans votre article vous mettez plus précisément en avant la mairie de Bussièr dans son implication au soutien du commerce, je tiens à préciser qu'en ce qui me concerne la Mairie de Saint Bonnet a toujours eu la même démarche vis-à-vis de moi.

3^e Dans votre encart « rédaction » mon nom apparait comme faisant parti des membres de votre l'association, merci de rectifier.

4^e Pour finir, ce point revêtant pour moi une réelle importance, dans votre article vous avez particulièrement mis en lumière l'une de mes 4 salariés, je ne comprends pas et n'accepte pas cette orientation partisane !

Dans le but de rattraper ce que je considère comme une réelle injustice quant à l'investissement de l'ensemble des autres membres de mon équipe je vous demanderais de publier les noms complets de ces derniers ainsi que leurs qualités.

BELLAND Philippe, Mécanicien, carrossier, Habitant à Adriers.

LAFLEUR Emile, Mécanicien, Habitant St Barbant.

MAYADE Catherine, Secrétaire, Habitant St Bonnet de Bellac.

Et pour finir, ma dernière collaboratrice, et non des moindres, elle est également ma compagne **MANNEQUIN Marielle**, Habitant à St Bonnet de Bellac avec moi.

Ne doutant pas de votre volonté de réparer ces erreurs, sachez néanmoins pour le cas où vous ne souhaiteriez pas accéder à mes présentes demandes, que je me réserve la possibilité de réitérer ces dernières auprès de Monsieur le Maire de Saint Bonnet de Bellac, Monsieur Jean-Claude BOULLE, pour publication dans le bulletin officiel de la mairie de Saint Bonnet de Bellac.

Cordialement.

Philippe GIROD

La parole aux Associations

Le club des Fougères d'Or : Après cette année étonnante et angoissante, qu'espérer pour 2021 ? Tout d'abord qu'elle vous conserve en bonne santé et qu'elle soit propice à une vie sociale normale. En espérant que ceux que vous aimez aient aussi échappé à ce maudit virus.

Nous avons dû annuler l'assemblée générale avec son goûter bien sympathique préparé par la commune ainsi que le planning de l'année.

Les concours de belote sont remisés aux oubliettes, mais j'espère qu'au printemps, pointerà le bout du tunnel et que nous pourrons reprendre nos réunions les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois. Pour l'instant la question ne se pose pas.

Je renouvelle à tous, mes meilleurs vœux, surtout prenez soin de vous et revenez nous en pleine forme. La remise en train sollicitera toutes les bonnes volontés.

La Présidente, Annie Balageas

Libre atelier détente : la Présidente, Nicole Pressignac, elle aussi, espère pouvoir reprendre au printemps les activités du club. Elle présente à ses adhérentes tous ses meilleurs vœux pour 2021.

Population en baisse

Le déclin démographique du nord de la Haute-Vienne se confirme avec les derniers chiffres communiqués par l'INSEE à partir du recensement de 2018.

C'est une chute nette de population de 1350 habitants qui est constatée pour la période de 2013 à 2018 sur la communauté de communes du Haut Limousin en Marche, cette dernière passant de 24 043 à 22 693 habitants.

Neuf communes ont vu leur population augmenter de 144 hab et les 31 autres diminuer de 1494 hab, soit un solde négatif de -1350. Au jeu des gagnants et des perdants, on trouve : Cieux qui profite de sa proximité avec Saint Junien et Limoges, augmente de 47 et Saint Martin-le Mault (+ 20), passe de 114 à 134, Bellac poursuit sa chute (- 512) et passe de 4 164 à 3 652, Gajoubert, (-28), passe de 171 à 143.

Saint Bonnet de Bellac se situe dans la tendance générale, perdant ainsi 33 habitants pour se situer à 471 habitants à comparer aux 504 de 2013 (population municipale). La population légale ou à double compte (étudiants, militaires, etc..) est, elle, de 479 habitants.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des mouvements de population intervenus depuis février 2018, date du dernier recensement de référence : décès, naissances, départ de la commune ou arrivée dans celle-ci.

Par exemple : 9 décès ont été à déplorer dans la commune en 2020 (Michele Antonacci, Clémence Desbordes, Marie Autef, Louis Germaneau, Claude Mazuel, Lucien Meunier, Raymond Pichon, Gezina Heit, José Valjalo. Aucune naissance.

Les communes voisines accusent elles aussi des pertes conséquentes : Val d'Issoire qui comprend Mézières-sur-Issoire et Bussière-Boffy (- 95 hab), Peyrat de Bellac (- 63), Val d'Oire et Gartempe qui comprend Bussière-Poitevine, St Barbant, Darnac et Thiat (- 151), St Sornin la Marche (- 19), La Croix-sur-Gartempe (- 4). A contrario, St Martial-sur-Isop gagne 3 habitants.

COVID

L'état d'urgence sanitaire doit être prolongé jusqu'au 1er juin prochain si le Sénat valide le projet du Gouvernement qui a déjà été adopté par l'Assemblée Nationale.

Le taux d'incidence en Haute Vienne se situe, au cours des deux dernières semaines, entre 110 et 130, ce qui est un niveau inquiétant. **Port du masque et gestes barrières sont donc toujours indispensables.**

Pensez à vous, pensez aux autres.